

SD/913



VILLE DE NOUMEA

ARRÊTÉ N° 2025/448

**PORTANT OUVERTURE D'UNE SÉLECTION PROFESSIONNELLE D'INTÉGRATION POUR
L'ACCÈS AU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE LA FILIÈRE
ADMINISTRATIVE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LEURS
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Le Maire de la ville de Nouméa,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n°2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi du pays n°2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n°231 du 13 décembre 2006 modifiée portant statut particulier des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n°2017-569/GNC du 7 mars 2017 modifié fixant le tableau des corps et cadres d'emplois pris en application de l'article 4 bis de la loi du pays n°2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie,

ARRÊTE :**ARTICLE 1/**

Une sélection professionnelle d'intégration pour l'accès au cadre d'emploi des adjoints administratifs de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics est ouverte au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2/

Le nombre de postes ouverts à cette sélection professionnelle est fixé à **huit (8)**.

ARTICLE 3/

Le présent arrêté sera enregistré, transmis au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, publié au *Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie* et par voie électronique.

NOUMEA, LE 20 FEV. 2025
Pour le Maire et par délégation
LE MAIRE le Secrétaire Général

Jean-Gaël GRANERO

DESTINATAIRES :

Subdivision Administrative Sud	-1
DRHFPNC	-1
JONC (publication)	-1
Mise en ligne	-1